



Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
☎ 03-88-11-60-98
☎ 03-88-11-64-35
✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr
🌐 www.cgthus.canalblog.com

La CGT des HUS.com

N° 7 septembre 2008

« PATIENTS, SANTE, TERRITOIRES » : OU COMMENT DEMANTELER L'HOPITAL PUBLIC ?

Les établissements hospitaliers n'ont pas encore « digéré » la réforme « Mattei » des hôpitaux de 2004, réforme instaurant les pôles et une gestion financière identique aux entreprises privées, que le Président de la République veut « mettre l'estocade finale » pour achever de transformer les hôpitaux publics en entreprises médicales rentables devant dégager des profits. Non, vous n'avez pas la berlue, il s'agit bien de « faire du fric » avec les malades, de préférence bien assurés ou riches. Tant pis pour les plus pauvres, ils auront droit à « un service minimum », comme en Suisse ou aux Etats-Unis...

Le droit à la santé pour tous, le service public hospitalier, c'est malheureusement fini ! Pour boucler la boucle, ils nous cassent aussi la Sécu.

Dans le projet de loi en préparation, le gouvernement veut remplacer le conseil d'administration par un « conseil de surveillance » et un directoire, comme n'importe quelle société privée. Il n'y aurait plus d'administrateurs représentant le personnel, mais des patrons feraient leur entrée. Le maire de la commune ne présiderait plus le conseil d'administration. En clair, après avoir progressivement privatisé de grands services publics comme la Poste ou France Télécom, c'est le tour des hôpitaux publics d'être vendus au privé.

Allons-nous laisser faire cela sans réagir ? Est-ce pour cela que de nombreux soignants et d'autres professionnels se sont engagés dans le service public ?

RECRUTEMENTS INFIRMIERS AUX HUS : ÇA COINCE SERIEUSEMENT !!!

Depuis plusieurs mois, les demandes de disponibilité, de démissions ou de détachements s'accumulent à la Direction des Soins. Nous recevons régulièrement des agents voulant partir rapidement des HUS.

De jeunes soignants sont déçus par leur expérience dans notre établissement et les plus anciens ne se retrouvent plus dans l'évolution des soins : « il faut faire du chiffre d'affaires », « ce qui compte, c'est le nombre d'actes », « je n'ai pas choisi la profession d'infirmière pour ça », « on oublie complètement l'humain, le relationnel, la qualité de la prise en charge du malade »... Alors, ces soignants quittent notre hôpital, voire la profession.

La DRH a un mal fou à recruter, la liste des postes vacants s'allonge de manière inquiétante : postes vacants aux urgences, en traumatologie, en orthopédie, en dermato, en réa, en chirurgie, etc...

Cette crise du recrutement infirmier ne pourra être surmontée que si la Direction revoit les conditions de travail, les rythmes, les effectifs, le respect de la qualité des soins. La profession d'infirmier manque de reconnaissance et de considération.

DIPLOME INFIRMIER : VOUS AVEZ DIT RECONNAISSANCE ???

La CGT demande depuis longtemps la reconnaissance des niveaux de qualification des infirmiers et infirmiers spécialisés, à savoir Bac+3, niveau licence pour les infirmiers et niveau Bac+4 ou 5 pour les infirmiers spécialisés, niveau master. Le gouvernement traîne les pieds pour traduire dans la législation française la réglementation européenne en matière de diplômes universitaires (LMD).

Pire que cela, il cherche au passage à dévaloriser les diplômes et à remettre en cause le décret relatif aux actes infirmiers.

Le ministère souhaite introduire dans le projet de loi « santé, patients, territoires » des dispositions lui permettant de modifier à sa guise le contenu des actes autorisés pour la profession. Seul un nombre très limité d'infirmiers accéderait à la reconnaissance du niveau licence.

Tous les syndicats, toutes les associations professionnelles ont réagi en commun par deux fois pour dénoncer ces propositions ministérielles. Une mobilisation unitaire de la profession est prévue prochainement. A suivre !

ELECTIONS POUR NOS REPRESENTANTS A LA CAISSE DE RETRAITE : VOTER C'EST AGIR !

Tous les 6 ans, les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, actifs et retraités, sont appelés à élire leurs représentants au Conseil d' Administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (la CNRACL).

Cette année, le scrutin se fera exclusivement par correspondance : tous les agents auront leur matériel de vote à domicile vers fin octobre. Ils pourront envoyer leur enveloppe jusqu' au 2 décembre 2008 à 18h.

La CGT n' est pas d' accord avec ces modalités de vote, puisqu' il n' y a plus de vote physique dans un bureau de vote dans les différents établissements hospitaliers, nous n' aurons aucune visibilité ni transparence du scrutin.

La CGT souhaite qu' il y ait un vrai débat dans nos établissements et avec les agents sur l' avenir de nos retraites, de leur financement, du pouvoir d' achat des retraités, de leur accès aux soins et de leur protection sociale.

Alors que le gouvernement s' apprête à rallonger une fois de plus la durée de cotisation et à baisser le niveau des pensions, il est urgent d' agir collectivement pour défendre nos retraites.

VOTER, C' EST AGIR !!!

**VOTEZ POUR LA LISTE CGT, LE SYNDICAT QUI DEFEND VOS DROITS
SANS CONCESSION !!!**

Le scandale de l'activité privée à l'hôpital public !

Communiqué de la Fédération Santé CGT

Alors que l'hôpital public rencontre de plus en plus de difficultés pour remplir sa mission et accueillir les patients, la minorité de médecins exerçant une activité privée dans ces établissements a entamé une grève administrative ultra corporatiste pour défendre des avantages inadmissibles.

Quel est le motif de leur courroux ?

Il leur est demandé de verser une partie plus importante des revenus tirés de cette activité à l'hôpital où ils exercent. Quoi de plus normal, alors qu'ils utilisent pour exercer cette activité privée les locaux, le personnel et le temps pendant lequel ils sont payés par l'hôpital !

Depuis de nombreuses années, la CGT demande la suppression de cet avantage offert aux médecins du service public hospitalier. En effet, si cette mesure pouvait se justifier en 1958 lors de la mise en place des CHU pour attirer des médecins renommés à l'hôpital, ce mécanisme a aujourd'hui été dévoyé et entraîne une inégalité de traitement entre les patients. Cet argument a d'ailleurs été utilisé par le Conseil d'État, il y a quelques années, pour refuser le renouvellement d'autorisation d'exercer cette activité pour un médecin du CHU de Limoges.

Par ailleurs, un rapport de la Cour des comptes présenté en 2006 par Philippe Séguin a dénoncé les multiples abus sur lesquels les instances de contrôle, notamment les directions hospitalières, fermaient les yeux.

Un seul exemple est éclairant : en 2005, plus de 100 médecins de l'AP-HP déclaraient des revenus annuels dépassant 100 000 € et un médecin dépassait même 1 000 000 € ! Aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer la pratique des dépassements d'honoraires qui a tendance à se généraliser chez les spécialistes en ville.

A l'hôpital, lorsque vous appelez pour prendre rendez-vous, il n'est pas rare de se voir demander si l'on souhaite consulter dans le « privé » ou dans le « public ». Pour forcer la réponse, on vous annonce un différentiel de délai de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois en faveur du privé. Mais on ne vous dit pas, au moment de la prise de rendez-vous, qu'il y aura un surcoût si vous choisissez le privé.

Ce mouvement prend en otage les personnels administratifs des hôpitaux à qui on demande, avec parfois la complicité des directions des hôpitaux, de ne pas saisir les dossiers des patients examinés dans le cadre de l'activité privée.

La conséquence est une perte de recettes pour les hôpitaux qui sont actuellement en « déficit » pour près de 80 % d'entre eux. D'autre part, à la fin de ce mouvement, on demandera à ces mêmes personnels de combler le retard accumulé !

Enfin, cerise sur le gâteau, les « grévistes » ont été cordialement reçus, il y a quelques jours par le conseiller du Président de la République chargé des questions de santé. Comment s'en étonner quand on sait que cette catégorie de médecins hospitaliers est celle qui est proportionnellement à son poids démographique, la mieux représentée dans les instances électives, notamment à l'Assemblée Nationale.

Nous interpellons la Ministre de la Santé et le Président de la République afin qu'ils fassent appliquer la loi et qu'ils prennent des sanctions contre les médecins qui ne respectent pas les modalités réglementaires de fonctionnement.

COMMENT DETRUIRE LA SECU ?

Oui, il s'agit bien d'une destruction programmée de la Sécurité Sociale, au nom d'une idéologie libérale, qui sert les intérêts de puissants groupes financiers dans le secteur de l'assurance.

D'année en année, de plus en plus de médicaments ne sont plus remboursés, des participations sont imposées aux patients, le forfait hospitalier explose, les transferts de charges vers les mutuelles (il faut trouver 2 milliards d'euros en 2009) vont bon train. Les pouvoirs publics font d'ailleurs un amalgame scandaleux entre les vraies mutuelles basées sur la solidarité (elles ne sont pas à but lucratif) et les groupes d'assurances, dont l'objectif est de faire des profits sur notre santé et de rémunérer les actionnaires souvent étrangers (fonds de pension américains par exemple).

A force de transférer les charges de remboursement vers les mutuelles, celles-ci seront condamnées à augmenter les tarifs ou à diminuer les prestations. Tous les salariés ne peuvent pas se payer une mutuelle, il y a de plus en plus de salariés pauvres, les jeunes et les retraités sont les principales victimes de cette politique.

En réalité, les inégalités sociales se creusent, l'accès à la santé devient problématique pour beaucoup de gens. Nous rejoignons ainsi les pays qui ont un système de santé à deux vitesses comme les États-Unis ou l'Angleterre : vous vous soignez si vous avez de l'argent, sinon tant pis pour vous ! La CMU est loin d'être une garantie, puisque de nombreux médecins font désormais une « sélection » entre leurs « clients ».

Quant au débat, volontairement lancé sur la prise en charge ou non des ALD (affections de longue durée) comme le diabète, les cancers ou le SIDA, il est loin d'être clos : le gouvernement compte bien revoir le principe même des ALD. A suivre avec inquiétude !
Jusqu'où oseront-ils aller ?



BULLETIN D'ADHESION DE LA CGT

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

 **PRIVE :** _____ **PORTABLE :** _____

 **ADRESSE MAIL :** _____

GRADE : _____ **CODE UF :** _____

SERVICE : _____  **POSTE :** _____

TEMPS DE TRAVAIL : 100% 80% 50% autres

DATE D'ADHESION : ___/___/___

SIGNATURE : _____